



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 décembre 2003
Français
Original: anglais

Premier rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 1509 (2003) du 19 septembre 2003, le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour une période de 12 mois et m'a prié d'assurer le 1er octobre 2003 la passation des pouvoirs de la Mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Libéria (ECOMIL) à la MINUL. Le Conseil m'a en outre prié de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution du mandat de la MINUL. Comme il est précisé dans la résolution 1509 (2003), le mandat de la Mission couvre les grands domaines suivants : appui à l'application de l'accord de cessez-le-feu signé par les parties libériennes le 17 juin 2003; appui à la réforme de la sécurité; facilitation de l'aide humanitaire et des activités relatives aux droits de l'homme; et soutien à la mise en oeuvre du processus de paix. On trouvera dans le présent rapport une description de l'état d'avancement du déploiement de la MINUL et de l'exécution de son mandat.

II. Déploiement de la Mission

2. La MINUL a pris la relève de l'ECOMIL le 1er octobre, comme stipulé dans la résolution 1509 (2003) du Conseil de sécurité. La quasi-totalité des près de 3 600 membres de l'ECOMIL, appartenant à des contingents du Bénin, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Nigéria, du Sénégal et du Togo, ont été réaffectés à la MINUL. Ces nouveaux Casques bleus sont demeurés dans les zones de déploiement établies par l'ECOMIL, à savoir à Monrovia, ainsi que sur les principaux axes routiers menant à la ville et le long des routes Kakata-Totota et Monrovia-Buchanan. Peu de temps après la relève de l'ECOMIL par la MINUL, les États-Unis ont retiré les importants moyens militaires qu'ils avaient mis en position le long des côtes du Libéria au mois d'août pour appuyer les forces de l'ECOMIL.

3. Selon le concept d'opérations de la Mission, les contingents de la MINUL seront déployés dans tout le Libéria, divisé en quatre secteurs (voir carte jointe). Chaque secteur comprendra une unité correspondant à une brigade dotée de tous les éléments d'appui tactique, logistique et médical. Le secteur 1 couvrira Monrovia ainsi que les comtés de Montserrado et Margibi, et il dispose déjà de son quartier général. Le secteur 2 regroupera les comtés de Bomi, Grand Cape Mount et Lofa,



c'est-à-dire les zones sensibles le long des frontières du Libéria avec la Sierra Leone et la Guinée. Le secteur 3 couvrira les comtés de Grand Bassa et Bong, ainsi que la partie septentrionale du comté de Nimba, à la frontière de la Côte d'Ivoire. Le secteur 4 couvrira les comtés de Sinoe, River Cess, Grand Gedeh, Grand Kru et Maryland, qui comprennent des zones extrêmement instables situées le long de la frontière avec la Côte d'Ivoire.

4. À l'issue du transfert d'un bataillon bangladais de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) à la MINUL, le 10 octobre, cette dernière a pu étendre son influence au-delà de Monrovia en dépêchant des patrouilles dans le comté de Nimba, où des combats entre les groupes armés se poursuivaient, ainsi que dans les comtés de Bong et River Cess, et ouvrir la route menant de Totota à Saniquellie. Le déploiement de ce bataillon bangladais a également permis à la MINUL d'assurer une sécurité effective pour l'entrée en fonctions du Gouvernement national de transition du Libéria, le 14 octobre.

5. En novembre, la MINUL s'est essentiellement consacrée à préparer son déploiement dans l'intérieur du pays. À cette fin, des équipes de reconnaissance se sont rendues dans les zones où il était prévu d'installer des quartiers généraux de secteur et la Mission a reçu des unités d'appui du Bangladesh (unité du génie et hôpital de niveau 2), d'Irlande (forces spéciales et forces de réaction rapide), de la Jordanie (hôpital de niveau 3), du Népal (unité de police militaire), des Pays-Bas (navire d'appui tactique doté d'un hôpital de niveau 3), du Pakistan (unité du génie routier et aéroportuaire) et des Philippines (unité d'administration de quartier général). En décembre, la MINUL commencera à établir les trois autres quartiers généraux de secteur après le déploiement d'unités pakistantaises (vers le quartier général du secteur 2, à Tubmanburg), bangladaises (vers le quartier général du secteur 3, à Gbanga) et éthiopiennes (vers le quartier général du secteur 4, à Zwedru). Par ailleurs, des bataillons d'infanterie du Bangladesh et de l'Éthiopie, ainsi que des unités spécialisées du Bangladesh, de la Chine et du Pakistan, doivent arriver dans la zone de la mission à la fin de décembre.

6. À la date du 12 décembre, l'effectif de la MINUL était de 5 900 militaires. De nouveaux contingents du Bangladesh, de la Namibie, du Pakistan, de la Suède et de l'Ukraine, ainsi que des observateurs militaires de divers États Membres doivent arriver dans la zone de la Mission en janvier et février 2004. Le déploiement complet de la Mission doit en principe s'achever vers la fin de février 2004.

7. Tout bien considéré, le processus de constitution des contingents destinés à la MINUL n'a pas été totalement satisfaisant. Les États Membres ne se sont pas empressés de proposer des unités spécialisées dont la Mission a pourtant grand besoin, en particulier des hélicoptères d'assaut et des unités de transmission. Certains États Membres ont demandé que des modifications soient apportées au calendrier de déploiement de leurs contingents, tandis que d'autres ont retiré leurs offres de contingents après avoir procédé à des missions de reconnaissance au Libéria. Par ailleurs, un État Membre s'est trouvé initialement dans l'impossibilité d'obtenir l'assentiment de son parlement pour déployer les unités spécialisées qu'il avait proposé de fournir à la MINUL. En outre, un certain nombre d'autres États Membres ont proposé des contingents qui ne sont pas convenablement équipés. Tous ces facteurs ont entraîné des retards par rapport au calendrier de déploiement de la Mission, ce qui aura des répercussions préjudiciables sur la mise en oeuvre du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réinsertion comme sur

d'autres aspects essentiels du processus de paix dans son ensemble. Ils ont également entravé les efforts faits par la Mission pour se déployer au-delà de Monrovia et stabiliser la situation extrêmement précaire qui prévaut dans l'intérieur du pays.

8. Considérant les délais très serrés établis par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1509 (2003) pour le transfert de l'ECOMIL à la MINUL, il a fallu parer au plus pressé pour installer le quartier général des forces. À ce propos, un quartier général provisoire, composé essentiellement de membres de la Brigade d'intervention rapide des forces en attente, a été installé à Monrovia en attendant que le quartier général permanent devienne opérationnel, le 1er novembre. Le personnel destiné au quartier général permanent a suivi un entraînement au quartier général de la MINUSIL, à Freetown, du 1er au 20 octobre.

III. Application de l'accord de cessez-le-feu

9. Le cessez-le-feu a été respecté à Monrovia jusqu'au 7 décembre, date à laquelle des émeutes d'anciens soldats et miliciens progouvernementaux ont eu lieu au début des opérations de désarmement et de démobilisation sur le site de cantonnement de Camp Scheffelin, à la périphérie immédiate de la ville. Des combattants en très grand nombre se sont présentés pour le désarmement et ont envahi les lieux. Il y avait également des malentendus de la part des combattants à propos des prestations qu'ils étaient censés recevoir. Il y a donc eu des troubles sur le site de cantonnement et dans la ville elle-même du 7 au 9 décembre, y compris des fusillades et des scènes de pillage par des combattants. Un Casque bleu a été blessé et un nombre non confirmé de civils seraient morts au cours de ces troubles.

10. Auparavant, il y avait eu une autre violation grave du cessez-le-feu dans la capitale le 1er octobre, jour de la relève de l'ECOMIL par la MINUL. Des tirs ont été échangés entre les principales factions armées du Liberians United For Reconciliation and Democracy (LURD) et les forces gouvernementales à la périphérie de la ville alors que M. Sekou Conneh, chef du LURD, arrivait à Monrovia pour sa première réunion avec le Président Moses Blah. Apparemment, ces combats auraient éclaté à cause de la présence d'éléments armés dans le cortège de M. Conneh, composé de 40 à 50 véhicules. Il n'y avait eu aucune consultation ni coordination avec la MINUL à propos des dispositions à prendre pour cette visite. Les nouveaux Casques bleus de la MINUL ont rapidement repris le contrôle de la situation.

11. Dans des incidents connexes, peu après cette fusillade, des éléments du LURD se sont emparés de véhicules de travailleurs humanitaires à Monrovia et sur l'axe Monrovia-Bomi. L'on a enregistré également des cas de viols et de pillages par des éléments armés non identifiés dans les alentours de Monrovia pendant la nuit qui a suivi cette fusillade. La MINUL a renforcé les mesures de sécurité à Monrovia, par des patrouilles musclées et des fouilles de véhicules, et la situation dans la ville et ses environs est demeurée relativement calme depuis. La Commission mixte de contrôle a certes déclaré Monrovia zone exempte d'armes mais il y a tout lieu de penser que le calme qui prévaut actuellement demeurera fragile tant que les groupes armés n'auront pas été complètement désarmés.

12. Au-delà de Monrovia et des zones dans lesquelles la MINUL s'est déployée jusqu'ici, la situation en matière de sécurité demeure extrêmement précaire et des

combats éclatent sporadiquement, en particulier dans les contés de Nimba, Grand Bass et Bong. Outre ces combats, les autres violations du cessez-le-feu enregistrées dans ces zones relèvent du harcèlement de la population civile et des entraves mises par les groupes armés à la circulation du personnel de la MINUL, de la CEDEAO et des organisations humanitaires.

13. Des combats entre le LURD et d'ex-forces gouvernementales ont été également signalés à Gbarnga (comté de Bong) le 13 octobre. Le commandant des forces de la MINUL, le général de corps d'armée, Daniel Opande, s'est rendu sur les lieux et a convaincu les deux parties de se retirer sur leurs positions antérieures. D'autres combats distincts entre le Mouvement pour la démocratie au Libéria (MODEL) et d'ex-forces gouvernementales ont également eu lieu dans les zones de Sagleipie, Tapeta et Gloie, dans le comté de Nimba, du 2 au 7 novembre, ce qui a entraîné le déplacement de plus de 30 000 civils. La MINUL a certes pu rétablir un calme précaire dans ces zones mais elle continue de recevoir des informations faisant état de harcèlement de civils par des groupes armés.

14. Le 13 novembre, des affrontements entre les forces du MODEL et d'ex-forces gouvernementales ont été signalés dans le comté de Grand Bassa, entre l'aéroport Robertsfield et Buchanan. Des cas de pillage par des combattants du LURD ont été signalés à Bensonville (comté de Montserrat) le 15 novembre. Quelques jours plus tard, la MINUL a obligé des combattants du LURD à démanteler un barrage qu'ils avaient installé à Arlington et où ils harcelaient des civils.

15. À plusieurs occasions, des commandants et des combattants du LURD ont entravé le déplacement du personnel de la MINUL, de la CEDEAO et des organisations humanitaires. Le 26 octobre, des responsables du LURD ont empêché une équipe de reconnaissance namibienne de se rendre à Tubmanburg, si bien que l'équipe a dû procéder à cette reconnaissance par voie aérienne. Une autre fois, des combattants du LURD ont également empêché une partie d'une équipe de reconnaissance pakistanaise d'entrer dans la ville, et deux patrouilles de la MINUL ont été empêchées de se rendre à Robertsport, dans le comté de Grand Cape Mount. Le 30 octobre, des combattants du LURD qui se trouvaient à Gbarnga ont également barré la route à un groupe de civils déplacés qui se rendaient de Ganta, dans le comté de Nimba, à Monrovia. Au début de novembre, des combattants du LURD ont empêché une délégation composée des Ambassadeurs du Ghana et du Nigéria ainsi que du Représentant spécial du Secrétaire exécutif de la CEDEAO de se rendre à Tubmanburg pour y rencontrer le chef du LURD, M. Sekou Conneh.

16. Les patrouilles aériennes et terrestres effectuées par la MINUL dans les zones touchées par les affrontements entre les combattants, ainsi que les liaisons établies avec les commandants des groupes armés et le dialogue continu qui s'est instauré dans le cadre de la Commission mixte de contrôle, ont permis d'obtenir un certain nombre de résultats positifs en parvenant dans certains cas à séparer les belligérants. Mais, tant que la MINUL n'aura pas reçu suffisamment de troupes à déployer dans ces zones, les actes sporadiques de combat, de pillage, de harcèlement de civils et d'entraves au déplacement des patrouilles de la Mission dans l'intérieur du pays ne peuvent que se poursuivre.

IV. Commission mixte de contrôle

17. La Commission mixte de contrôle a constitué un précieux mécanisme de contrôle du cessez-le-feu, de maintien du dialogue entre les groupes armés et de facilitation des contacts entre la MINUL et les commandants de ces groupes sur le terrain. La Commission a joué un rôle capital dans les efforts visant à mettre fin aux combats sporadiques dans l'intérieur du pays. La Commission comprend des représentants haut gradés des forces du MODEL, du LURD et de l'ancien gouvernement et elle est présidée par le commandant des forces de la MINUL.

18. Depuis que la MINUL a pris la relève de l'ECOMIL, la Commission mixte de contrôle se réunit une fois par semaine. À la première réunion organisée par la MINUL le 6 octobre, les groupes armés ont accepté de déclarer Monrovia et les principales zones de sa périphérie « zones exemptes d'armes ». En application de cette décision, le Président par intérim de l'époque, Moses Blah, a remis à la MINUL plusieurs tonnes d'armes et de munitions appartenant aux forces de l'ancien gouvernement qui se trouvaient dans le Palais de la présidence et dans sa résidence. La MINUL a également rassemblé 22 tonnes d'armes et de munitions qui avaient été illégalement importées par l'ancien Président Charles Taylor et avaient été saisies par l'ECOMIL à l'aéroport Robertsfield. Par ailleurs, près de 800 miliciens partisans de l'ancien Président Taylor ont volontairement remis leurs armes à la Mission. La MINUL continue de mener des opérations de bouclage et de perquisition dans la ville et ses alentours. Jusqu'ici, ces opérations ont permis de récupérer un nombre important d'armes et de munitions.

19. La Commission mixte de contrôle est également saisie de la question des prisonniers de guerre et des personnes enlevées par les groupes armés. À ce sujet, le 29 octobre, le MODEL a accepté de relâcher 28 prisonniers de guerre détenus à Zwedru et de les remettre au Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Les forces du LURD et celles de l'ancien gouvernement, en revanche, prétendent ne détenir aucun prisonnier ni personne enlevée.

20. Afin de préparer le cantonnement et le désarmement des combattants, la Commission mixte de contrôle est en train de rassembler auprès des groupes armés des renseignements sur le nombre et l'emplacement de leurs forces. Jusqu'ici, les forces de l'ancien gouvernement ont donné des renseignements sur leur organigramme et une liste nominative de leurs membres, qui sont au nombre de 12 000 environ. Elles ont précisé que la collecte de renseignements sur leurs troupes dans les zones extérieures se poursuivait. Le LURD et le MODEL ont donné des renseignements schématiques sur leur organisation mais n'ont pas soumis la très importante liste de leurs combattants, qui est nécessaire pour faciliter la préparation des programmes de désarmement, démobilisation, rapatriement et réinsertion.

V. Préparatifs en vue du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réinsertion

21. Au paragraphe 3 de sa résolution 1509 (2003), le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL, entre autres, d'aider à l'établissement de zones de cantonnement, de mettre au point un plan d'action en vue de l'exécution d'un programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réinsertion et d'opérer le désarmement volontaire des groupes armés. À cette fin, une équipe spéciale

composée des principales parties prenantes, dont la MINUL, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation mondiale de la santé, le Programme alimentaire mondial, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, l'Agency for International Development des États-Unis, la Banque mondiale et une organisation non gouvernementale internationale, World Vision, ont achevé l'élaboration du plan d'action susmentionné dans les délais prévus, le 19 octobre.

22. En l'état actuel de ce plan d'action, le programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réinsertion toucherait environ 40 000 combattants. Toutefois, les groupes armés ont par la suite présenté des estimations allant de 45 000 à 60 000 combattants. La MINUL estime que ces chiffres sont probablement exagérés, mais elle continuera néanmoins de les étudier.

23. La phase initiale du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réinsertion, inaugurée le 7 décembre, couvrira 1 000 combattants de chacune des trois factions armées. Dans leurs zones de cantonnement respectives, ces 1 000 combattants seront répartis en groupes de 250 pour les différentes étapes de la procédure, à savoir remettre leurs armes, qui seront détruites sur place, recevoir une orientation de base et passer des entretiens en vue de leur réinsertion. Chaque groupe d'ex-combattants est censé rester dans la zone de cantonnement pendant trois semaines. Avant d'être rendu à la vie civile, chaque ex-combattant percevra une somme initiale destinée à couvrir ses frais de réinstallation. Ils seront ensuite transportés vers leurs zones de réinstallation respectives où ils seront intégrés pendant trois mois à des projets de réinsertion provisoire, en attendant le début du programme de réinsertion à long terme. À l'issue de ces activités de réinsertion provisoire, les ex-combattants percevront une seconde somme. Le Gouvernement national de transition et ses partenaires pour le développement mettront en place des projets de réinsertion à long terme.

24. Le plan d'action en vue du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réinsertion comprend des dispositions spéciales concernant les enfants et les femmes combattants. Les enfants soldats seront séparés des combattants adultes et placés dans des centres d'accueil provisoires gérés par des organismes de protection spécialisés, dont des institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Les enfants soldats ne resteront dans les zones de cantonnement, à des fins administratives, que 72 heures. Les activités de réinsertion distinctes les concernant comporteront des programmes spéciaux de conseil et d'éducation. Les organismes de protection de l'enfance sont en train de mettre au point un système de suivi de ces anciens enfants combattants pendant et après leur réinsertion.

25. De même, les femmes combattantes seront placées dans des centres d'accueil provisoires distincts dans les zones de cantonnement, où elles bénéficieront d'une assistance spéciale dans des domaines tels que la santé en matière de procréation, les conseils, la formation aux droits de la femme et le soutien aux victimes de traumatismes sexuels. Les activités de réinsertion les concernant comporteront également des programmes d'éducation.

26. L'adoption d'une démarche sous-régionale est essentielle, compte tenu de la présence de combattants étrangers au Libéria ainsi que de combattants libériens, anciens ou encore en activité, dans les pays voisins. En conséquence, la MINUL,

conjointement avec le HCR, l'Organisation internationale des migrations et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, est en train de mettre au point des dispositions visant le rapatriement de ces combattants. Par ailleurs, cette question a été examinée au cours de la réunion de coordination qui a rassemblé à Freetown, le 14 novembre, la MINUL, la MINUSIL, la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI), le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. En outre, au cours de la visite qu'il a effectuée à Freetown le 6 novembre, et qui avait été facilitée par le MINUL, le Président du Gouvernement national de transition, Charles Gyude Bryant, a examiné avec le Président de la Sierra Leone, Ahmad Tejan Kabbah, les dispositions relatives au rapatriement aussi bien des combattants sierra-léonais du Libéria que des combattants du LURD et des Forces armées du Libéria qui avaient trouvé refuge en Sierra Leone. Le HCR, en collaboration avec le CICR, aidera au traitement des dossiers des ex-combattants libériens réfugiés dans des pays tiers ainsi qu'à leur rapatriement transfrontière.

27. Les mécanismes voulus ont été mis en place pour faciliter la coordination entre tous les partenaires qui participent à la mise en oeuvre du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réinsertion. L'un de ces mécanismes est la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation, la réadaptation et la réinsertion, coprésidée par le Président Bryant et mon Représentant spécial, Jacques Paul Klein, qui supervise l'ensemble du programme et prend les décisions importantes. Comme stipulé dans l'Accord de paix global que les parties libériennes ont signé à Accra le 18 août 2003, cette commission comprend des représentants du Gouvernement national de transition, des chefs des trois groupes armés, de la MINUL, de la CEDEAO et du Groupe de contact international sur le Libéria.

28. À la séance inaugurale de la Commission, le 27 novembre, les représentants du MODEL, du LURD et des anciennes forces gouvernementales se sont ligüés contre le Président du Gouvernement national de transition, l'accusant de « violations graves » de l'Accord de paix global, et ont exigé que le lancement du programme DDRR soit reporté jusqu'à ce que les postes de l'administration et des entreprises publiques soient « convenablement » répartis. Mon Représentant spécial, ainsi que les représentants de la CEDEAO et du Groupe de contact international ont tous réaffirmé sans la moindre ambiguïté qu'il n'y a aucun lien entre le désarmement des combattants et la répartition des postes au sein du Gouvernement national de transition. Ce dernier et la MINUL sont néanmoins parvenus à inaugurer le programme lors d'une cérémonie symbolique, le 1er décembre, au cours de laquelle quelques armes remises volontairement par d'anciens membres des milices gouvernementales ont été détruites.

29. Un groupe mixte de mise en oeuvre composé de membres de la MINUL, de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires a été créé pour coordonner le processus de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réinsertion sur le terrain. Les principales tâches confiées à la MINUL dans l'ensemble du programme couvrent un large éventail de fonctions : coordination centrale, mobilisation des ressources nécessaires, collecte de l'information sur les combattants, préparation des zones de cantonnement, mise en place de périmètres de sécurité dans les zones de cantonnement, regroupement et destruction des armes et démobilisation des combattants. Des équipements destinés au cantonnement des anciennes forces gouvernementales ont certes été mis en place à Camp Scheffelin, mais ceux destinés aux combattants du LURD et du MODEL n'ont pas encore été

installés dans les zones prévues de Tubmanburg et Buchanan. Le cantonnement des combattants dans ces zones débutera lorsque la MINUL aura déployé des contingents dans ces deux emplacements. Malheureusement, comme on l'a vu plus haut, au paragraphe 9, le lancement de la phase initiale de désarmement, démobilisation, rapatriement et réinsertion a été perturbé par des émeutes.

VI. Appui à la réforme de la sécurité

30. Dans les alinéas n) et o) du paragraphe 3 de sa résolution 1509 (2003), le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL d'aider le Gouvernement national de transition à surveiller et restructurer la force de police du pays; de mettre au point un programme de formation de la police civile et d'aider à la formation de celle-ci, en collaboration avec la CEDEAO, les organisations internationales et les États intéressés; et d'aider le Gouvernement à constituer de nouvelles forces armées libériennes restructurées, également en collaboration avec la CEDEAO, les organisations internationales et les États intéressés.

31. S'agissant de l'aide à la restructuration et à la formation de la police nationale du Libéria et de l'assistance au maintien de l'ordre public, la MINUL et le Secrétariat ont élaboré un concept d'opérations prévoyant le déploiement de 755 membres de la police civile et de trois unités de police constituées, comprenant chacune 120 agents de police armés. Les principales tâches de ces trois unités constituées consisteront, notamment, à aider la police nationale à s'acquitter de ses fonctions de maintien de l'ordre public, y compris les opérations antiémeute. Deux de ces unités seront déployées à Monrovia. Le lieu de déploiement de la troisième unité sera déterminé à l'issue du bilan en cours de la situation dans les autres régions du pays.

32. Les officiers de police civile seront chargés d'analyser le système libérien d'application des lois et sa structure générale, ainsi que de concevoir et exécuter un programme de restructuration de la police nationale du Libéria. Des équipes de police civile seront déployées dans les quatre secteurs de la MINUL et au quartier général de la Mission, à Monrovia.

33. À l'heure actuelle, on compte sur le terrain 35 officiers de police civile et une unité de police constituée jordanienne. Au total, 80 agents doivent être déployés d'ici à la fin de l'année. Des membres supplémentaires de la police civile seront déployés progressivement en fonction des besoins de formation et des nécessités opérationnelles de la Mission. Le déploiement complet de la composante de police de la Mission devrait être réalisé au plus tard en juin 2004. Les activités des membres de la police civile comprennent la mise au point de mécanismes de sélection des personnes qui seront incorporées aux services provisoires de police nationale, afin de rétablir les fonctions de police de base en attendant la restructuration et la formation de la police nationale. À cette fin, un noyau de force de police provisoire composé de 20 agents a déjà reçu une formation « accélérée » dispensée par la MINUL.

34. Une commission militaire consultative composée des chefs d'état-major des anciennes forces gouvernementales, du LURD et du MODEL a été chargée d'élaborer des propositions de réforme et de restructuration des forces armées libériennes. La MINUL et certains membres du Groupe de contact international doivent en principe fournir à cette mission un appui logistique et des conseils. Les

recommandations de la Commission seront examinées par le Gouvernement national de transition avant d'être soumises à la MINUL et autres partenaires internationaux intéressés. La MINUL a également engagé des consultations avec les représentants des États intéressés à propos de cette question importante.

VII. Mise en oeuvre du processus de paix

35. Un aspect essentiel de l'Accord de paix global est la création d'un gouvernement national de transition du Libéria, qui a pris ses fonctions le 14 octobre. Les parties signataires à cet accord ont présenté des candidats aux 22 postes gouvernementaux qui leur ont été attribués en vertu de l'Accord. Toutefois, le Président Bryant a refusé les nominations effectuées arbitrairement par le LURD pour les postes de vice-gouverneur de la Banque centrale, de chef d'état-major des Forces armées du Libéria et du chef du Département des douanes et services fiscaux, ce qui a provoqué la première crise politique importante, le LURD ayant menacé de se retirer du processus de paix et de refuser à la MINUL l'accès aux zones qu'il contrôle.

36. La crise a certes été désamorcée à l'issue d'une série de réunions organisées par la MINUL à l'époque mais, le 27 novembre, les trois groupes armés ont de nouveau exigé des postes gouvernementaux de plus haut rang, comme on l'a vu au paragraphe qui précède. C'est dans ce climat de tension palpable que la Commission de suivi de l'application de l'Accord a tenu sa première réunion, le 28 novembre. La Commission est coprésidée par la MINUL et la CEDEAO et compte des représentants de l'Union africaine, de l'Union européenne et du Groupe de contact international. À sa première séance, la Commission a condamné la tentative des groupes armés de faire de l'occupation de postes gouvernementaux une condition de leur participation au programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réinsertion. Elle a également demandé à la Commission militaire mixte de recommander les mesures à prendre à l'encontre des parties responsables de violations continues de l'accord de cessez-le-feu, en ajoutant que les auteurs d'infractions au droit international humanitaire auraient à répondre un jour de leurs crimes.

37. L'Assemblée législative nationale de transition a également débuté ses travaux. Après avoir élu son bureau et s'être dotée de commissions, l'Assemblée a organisé des auditions pour la confirmation de nominations et a approuvé jusqu'ici au total 15 de ces nominations à des postes gouvernementaux ainsi qu'à d'autres postes de haut rang dans l'administration de transition. Toutefois, neuf sièges restent à pourvoir sur les 67 que compte l'Assemblée. Il s'agit en l'occurrence de deux sièges de partis politiques qui ne sont pas encore parvenus à s'accorder sur le nom des candidats et de sept sièges de représentants de comtés, dont les nominations ont été annulées par le Médiateur de la CEDEAO, le général Abdulsalami Abubakar, parce que les candidats avaient été choisis à Monrovia et non dans les comtés.

38. Afin d'aider le Gouvernement de transition à rétablir l'autorité nationale dans l'ensemble du pays, notamment en mettant en place une structure administrative opérante, la MINUL a mis sur pied une composante affaires civiles, qui procède actuellement à un bilan des capacités fonctionnelles des ministères et d'autres organes de l'administration publique. Il ressort des conclusions préliminaires de ce bilan que sur les 22 ministères examinés, seuls ceux des affaires étrangères et de la

défense ont fonctionné sans interruption depuis l'arrêt des combats à Monrovia en août 2003. Tous les autres ministères soit ne fonctionnaient qu'en partie soit avaient complètement fermé leurs portes en raison des pillages survenus au cours des combats et parce que les salaires des fonctionnaires n'étaient pas versés. Afin de régler ces problèmes, la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies s'emploient avec le Gouvernement national de transition à évaluer les besoins prioritaires pour le rétablissement de l'infrastructure de base, cette évaluation devant être présentée à la Conférence des donateurs sur le Libéria qui devrait avoir lieu au début de février 2004.

39. Parallèlement, et de manière à régler de façon plus globale les questions relatives à l'état de droit, la MINUL a prévu dans son concept d'opérations la mise en place de composantes judiciaire et pénitentiaire dans la structure de la Mission. La composante judiciaire consiste à élaborer, dans le cadre de solides partenariats nationaux et internationaux, des programmes de formation, de services consultatifs et de surveillance des tribunaux. De même, la composante pénitentiaire consistera à élaborer des programmes de formation, de tutorat, de services consultatifs et de surveillance. Le premier groupe de fonctionnaires affectés à ces deux composantes doit être déployé en janvier 2004.

40. Pour ce qui est d'aider le Gouvernement national de transition à rétablir une gestion appropriée des ressources naturelles, la MINUL compte consulter le Gouvernement et d'autres parties prenantes pour déterminer comment la Mission pourrait le mieux aider à élaborer une stratégie et à mettre en place des mécanismes de surveillance et de contrôle de l'exploitation de ces ressources. Par ailleurs, la Mission aidera aussi le Gouvernement de transition à mettre au point des mécanismes assurant la responsabilisation et la transparence dans la perception et le décaissement des recettes provenant de l'exploitation des ressources naturelles.

41. S'agissant des élections, le Conseil de sécurité a prié la MINUL d'aider le Gouvernement national de transition, avec le concours d'autres partenaires internationaux, à préparer des élections nationales qui devraient se tenir au plus tard à la fin de 2005. La nature de l'assistance que la MINUL apportera dans ce domaine sera déterminée à l'issue de consultations avec une commission électorale nationale qui doit être reconstituée et dont les membres, aux termes de l'Accord de paix global, auraient dû être nommés par le Président du Gouvernement de transition le 18 novembre 2003 au plus tard. Dès que cette commission est reconstituée, la Division de l'assistance électorale de l'ONU dépêchera au Libéria une mission d'évaluation des besoins pour déterminer le rôle que l'ONU pourrait jouer dans le domaine des élections.

42. La composante information de la MINUL joue un rôle essentiel dans la promotion du processus de paix, en apportant un appui au Gouvernement de transition et en portant les messages essentiels à la connaissance de la population. Radio MINUL a commencé à diffuser des émissions en direct dès le premier jour et a couvert la cérémonie d'entrée en fonctions du Gouvernement national de transition. La Mission applique aussi une stratégie d'information du grand public et des combattants sur le programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réinsertion. Cette stratégie fait appel à des programmes radiophoniques comportant des interviews, des annonces à l'intention du public, la sensibilisation des communautés par des spectacles dramatiques ou comiques et la sensibilisation des médias par des conférences de presse régulières et des ateliers de formation. Les

médias du Libéria semblent avoir été revigorés par les politiques du Gouvernement de transition, qui a levé l'interdiction qui frappait une station de radio prodémocratie très appréciée, Star Radio, qui appartenait à la Fondation Hirondelle basée en Suisse et avait été fermée par le Gouvernement de l'ex-Président Charles Taylor en 2000.

43. Aussi bien le Gouvernement de transition que la MINUL sont en train de prendre des mesures pour s'attaquer aux aspects régionaux du conflit du Libéria. La MINUL coordonne ses activités avec la MINUSIL, la MINUCI et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour mettre au point des mécanismes propres à régler des problèmes transversaux tels que les infiltrations transfrontières de combattants, l'emploi de mercenaires, la circulation des armes légères et le rapatriement des combattants étrangers. Il a été convenu que les commandants des forces de la MINUL et de la MINUSIL, ainsi que l'officier de liaison militaire de la MINUCI, se retrouveront régulièrement pour partager les informations dont ils disposent et coordonner les mesures relatives à ces questions. Le Gouvernement de transition, pour sa part, a engagé un dialogue avec les pays voisins en vue de rétablir la confiance et des relations de bon voisinage.

VIII. Aide humanitaire

44. La situation humanitaire à Monrovia s'améliore progressivement. Les organismes humanitaires parviennent à mieux acheminer les secours aux groupes et communautés vulnérables dans la capitale et ses alentours, où près de 300 000 personnes déplacées sont concentrées depuis les combats de juin et juillet 2003. L'acheminement de l'aide aux communautés qui se trouvent en dehors de Monrovia et des autres centres urbains, en revanche, demeure fortement entravé par la difficulté d'accès à la plupart des régions du pays.

45. Nonobstant ces difficultés, depuis le mois d'août, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont acheminé une aide alimentaire à près de 380 000 personnes en moyenne pour chaque cycle de distribution, et à 60 000 enfants pendant deux mois; aidé à limiter les cas de choléra et à prévenir des pertes en vies humaines par une opération massive de chloration des eaux de puits à ciel ouvert desservant 400 000 personnes; vacciné contre le rougeole plus de 600 000 enfants âgés de 6 mois à 15 ans; apporté un appui aux services de soins de santé de base dans les zones accessibles; aidé à fournir une alimentation complémentaire et thérapeutique aux enfants souffrant de malnutrition grave; fourni une protection et une aide autre qu'alimentaire aux personnes déplacées et aux réfugiés; et aidé au rapatriement de réfugiés sierra-léonais.

46. Le 3 novembre, le Président Bryant a inauguré une campagne « Rentrée des classes » lancée à l'initiative de l'UNICEF, avec le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies, de la MINUL et d'autres partenaires. Censé revitaliser le système éducatif du Libéria, ce projet permettra de distribuer des fournitures scolaires de base à 750 000 enfants, à leurs enseignants et à leurs écoles.

47. La MINUL appuie également les efforts des organisations humanitaires en exécutant toute une série de projets à impact rapide visant à améliorer les systèmes d'assainissement, à rénover les écoles et à réparer les routes afin de pourvoir aux besoins infrastructurels immédiats dans Monrovia et ses alentours. À mesure que les

conditions d'accès s'améliorent, ces activités seront progressivement étendues à l'ensemble du pays.

48. Les organismes humanitaires ont engagé d'intenses négociations avec les groupes armés pour obtenir un accès aux communautés vivant en dehors de Monrovia. À la fin du mois de novembre, ces organismes, avec l'aide de la MINUL, avaient procédé à une cinquantaine de missions d'évaluation couvrant les principales villes des 15 comtés du pays, y compris celui de Lofa, qui était inaccessible depuis quatre ans. Ces missions d'évaluation rapide s'accompagnaient souvent de la fourniture de secours d'urgence aux populations touchées.

49. Ces missions ont également permis de confirmer les informations faisant état de destruction et de déprédation massives touchant l'infrastructure physique, ainsi que d'un effondrement complet des services sociaux de base dans pratiquement toutes les régions du pays et dans tous les secteurs socioéconomiques. Les équipes d'évaluation ont aussi rencontré un grand nombre de personnes blessées, pour la plupart des enfants, ce qui confirme le recours généralisé aux enfants soldats par les forces combattantes. De nombreux villages ont été abandonnés, leur population continuant de se cacher dans la brousse pour échapper aux attaques ou aux violences des groupes armés.

50. La situation générale des personnes déplacées constitue aussi un grand sujet de préoccupation dans la situation humanitaire actuelle. Outre tous ceux, nombreux, qui ont trouvé refuge à Monrovia, de grandes concentrations de personnes déplacées se trouvaient également à Harbel, sur l'axe Totota-Salala-Kakata, le long du couloir de Gbarnga, à Buchanan et dans le comté de Nimba. Les organisations du système des Nations Unies s'emploient collectivement à élaborer une stratégie globale d'aide aux différentes catégories de personnes déplacées. Dans un premier stade, un comité interinstitutions pour les personnes déplacées, coprésidé par le Coordonnateur des affaires humanitaires et la Commission libérienne pour le rapatriement et la réinstallation des réfugiés, vient d'être créé pour mettre au point une stratégie de transfert/réinstallation et suivre et superviser son application.

51. Sous la direction d'ensemble du Représentant spécial adjoint chargé de la coordination humanitaire, les organismes des Nations Unies ont formulé un appel global interinstitutions visant à pourvoir aux besoins immédiats de la population libérienne. Cet appel, sollicitant 137 millions de dollars des États-Unis pour financer la mise en oeuvre des programmes dans un large éventail de secteurs prioritaires, a été lancé à Ottawa le 19 novembre. En versant rapidement des contributions dans le cadre de cet appel, les donateurs contribueraient à stabiliser la situation humanitaire et, partant, ouvrir la voie à une mise en oeuvre effective du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réinsertion et de l'ensemble des efforts de relèvement.

52. Dans l'intervalle, on continue de préparer une conférence sur la reconstruction du Libéria qui se tiendrait en février 2004 et porterait sur les besoins de reconstruction et de développement du pays à court et moyen terme. Cette conférence, qui se tiendra à New York, sera coorganisée par l'ONU, les États-Unis et la Banque mondiale. Les secteurs prioritaires ont été définis et l'évaluation des besoins a débuté.

IX. Droits de l'homme et protection des civils

53. La situation des droits de l'homme au Libéria demeure très préoccupante. Les escarmouches qui se poursuivent entre les factions armées se sont accompagnées d'attaques contre les civils, y compris, souvent, d'actes délibérés de meurtre, de mutilation, de viol, de torture, de mise à feu, d'enlèvement et d'harcèlement, qui viennent s'ajouter aux vols, aux pillages et aux destructions de biens. Des informations concordantes font également état de représailles et d'atrocités commises dans le comté de Nimba par des Krahn liés au MODEL contre les groupes ethniques gio et mano. Des villages entiers dans cette zone ont été détruits.

54. Les renseignements rassemblés au cours des récentes missions d'évaluation de la situation des droits de l'homme donnent à penser que l'on a peut-être sous-estimé l'ampleur des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire. À titre d'exemple, une mission qui s'est rendue à Voinjama, dans le comté de Lofa, pendant le mois d'octobre a constaté que la ville était pratiquement déserte. Les rares personnes qui y vivaient étaient venues de villes et de villages voisins avec les forces d'occupation du LURD, ce qui confirme les informations antérieures faisant état de déplacements forcés de population.

55. En collaboration avec des organisations non gouvernementales et l'équipe de pays des Nations Unies, la composante droits de l'homme et protection de la MINUL rassemble des éléments de preuve sur les violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire, y compris des renseignements sur les auteurs, les victimes et les témoins de ces violations. Une base de données centrale a été mise au point pour la collecte et le stockage systématique de l'information émanant de tous les observateurs sur le terrain, ce qui facilitera l'action future contre l'impunité.

56. L'évaluation de la situation des droits de l'homme et la collecte de renseignements sur les violations de ces droits ont été complétées par des efforts visant à renforcer le cadre juridique de leur protection. Sur la recommandation de l'ONU, le 8 octobre 2003, le Parlement libérien a ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et son premier Protocole facultatif et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Ces instruments constituent un fondement solide pour l'examen international de la situation des droits de l'homme au Libéria ainsi que pour les réactions futures aux violations flagrantes du droit humanitaire. La MINUL a déjà établi un tract d'information d'une page sur la Cour pénale internationale, qui sera largement diffusé parmi les diverses forces combattantes pour les dissuader de poursuivre leurs violations des droits de l'homme.

57. Le 29 octobre, la MINUL a transmis au Président Bryant, du Gouvernement national de transition, pour examen, un projet de « Déclaration des droits de l'homme ». Ce projet de déclaration établit des directives, des repères et des priorités pour la collaboration au plan national dans le domaine des droits de l'homme. Par ailleurs, la composante droits de l'homme de la MINUL, en collaboration avec le PNUD, a mis au point une série de programmes de formation sur les droits de l'homme et le droit humanitaire à l'intention du personnel des organisations non gouvernementales nationales. Le premier de ces programmes de formation, financé par le Programme des droits de l'homme et de la protection du PNUD, a rassemblé 71 participants les 10 et 11 novembre 2003 et portait sur les droits de l'homme, le droit humanitaire, la protection des personnes déplacées et des groupes vulnérables ainsi que l'assistance humanitaire.

58. La composante droits de l'homme de la Mission assure également la formation des Casques bleus avant leur déploiement ainsi que le recyclage de ceux qui se trouvent déjà dans la zone de la Mission. Il fournira aussi l'appui nécessaire à l'expert indépendant de la Commission des droits de l'homme sur le Libéria lors de sa prochaine visite dans ce pays.

X. Appui à la Mission

59. La création rapide de la MINUL, notamment la transformation en Casques bleus de près de 3 600 membres de l'ECOMIL, n'a pas été chose facile. Des quantités non négligeables de matériel de l'ONU ont été transférées par air et par mer des stocks stratégiques de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ainsi que de plusieurs missions en réduction ou en liquidation. Les missions de maintien de la paix opérant dans la région, en particulier la MINUSIL, ont aussi apporté une aide précieuse pour la création de la MINUL. Il y a des enseignements très utiles à tirer de la création de la MINUL qui permettront de perfectionner l'ensemble d'outils de déploiement rapide des Nations Unies, en ce qui concerne notamment les stocks stratégiques, les pouvoirs préalables d'engagement de ressources et le fichier des équipes de déploiement rapide.

XI. Aspects financiers

60. La Mission est opérante depuis le 1er août 2003, avec un pouvoir d'engagement de dépenses se montant à 47 462 700 dollars, montant accordé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour la période allant du 1er août au 31 décembre 2003, et elle a effectué des prélèvements sur les stocks stratégiques de Brindisi. Le budget pour la période allant du 1er août 2003 au 30 juin 2004, qui se monte à 564 614 300 dollars, est actuellement examiné par l'Assemblée générale.

XII. Observations

61. Malgré des difficultés considérables, les résultats des efforts faits pour rétablir la sécurité, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et promouvoir le processus de paix au Libéria au cours des trois derniers mois sont encourageants. La MINUL a fait d'énormes progrès pour ce qui est de consolider la stabilité à Monrovia et dans ses alentours. Nonobstant les sérieuses difficultés créées par les retards dans le déploiement des contingents des Nations Unies, la Mission a commencé à étendre son influence au-delà de la capitale, par des patrouilles aériennes et terrestres dépêchées dans des lieux aussi éloignés que Zwedru, Harper, Greenville, Gbarnga, Robertsport, Buchanan et Tubmanburg. Par ailleurs, elle a instauré une liaison effective avec les dirigeants tant politiques que militaires du LURD, du MODEL et des ex-forces gouvernementales, et les préparatifs du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réinsertion se déroulent dans de bonnes conditions.

62. Les problèmes auxquels le pays doit faire face demeurent considérables. Cela étant, la passation de pouvoirs, sans accroc, le 14 octobre, entre le gouvernement provisoire conduit par le Président Moses Blah et le Gouvernement national de

transition, dirigé par le Président Charles Gyude Bryant, est de bon augure pour la réussite d'une transition qui devrait déboucher sur des élections nationales crédibles en 2005. Les principaux mécanismes de mise en oeuvre du processus de paix étant désormais en place, notamment le Gouvernement de transition, l'Assemblée législative nationale de transition, la Commission mixte de contrôle, le Comité international de suivi et la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation, la réadaptation et la réinsertion, toutes les parties libériennes doivent conjuguer leurs forces et coopérer avec leurs partenaires internationaux pour assurer le bon fonctionnement de ces mécanismes. D'ores et déjà, avec des ressources extrêmement limitées, le Gouvernement de transition et l'Assemblée nationale de transition ont fait preuve d'une louable volonté d'aller résolument de l'avant dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix global.

63. Il est à présent essentiel d'accélérer le déploiement de la MINUL au-delà de Monrovia et de ses alentours afin de stabiliser la situation dans l'intérieur du pays, où des escarmouches et des violations graves des droits de l'homme se sont poursuivies après la signature de l'accord de cessez-le-feu et de l'Accord de paix global. Je voudrais exprimer ma gratitude aux États Membres qui ont fourni jusqu'ici du personnel militaire et civil à la MINUL et exhorter ceux qui ont offert des contingents d'accélérer leur déploiement. Je tiens aussi à exhorter les États Membres à mettre d'urgence à la disposition de la Mission les unités d'appui spécialisées dont elle a grandement besoin, en particulier des hélicoptères de combat et des unités de transmissions, dont le déploiement est capital pour l'efficacité de la MINUL. La lenteur des réactions des États Membres face aux besoins militaires de la Mission ne manque pas d'être préoccupante, non seulement pour la bonne mise en oeuvre du mandat de la Mission mais également pour la planification future d'éventuelles opérations de maintien de la paix en Afrique, notamment au Soudan, au Burundi et en Côte d'Ivoire. Je dois donc insister sur le fait qu'il est essentiel que les États Membres mettent à la disposition des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans les délais voulus, toutes les ressources dont elles ont besoin pour s'acquitter des mandats que leur confie le Conseil de sécurité.

64. Afin de mobiliser les ressources nécessaires pour remettre en état l'infrastructure qui permettrait au Gouvernement national de transition du Libéria de fonctionner efficacement, et pour soutenir le rapatriement et la réinsertion des ex-combattants, l'ONU, la Banque mondiale et les États-Unis organiseront conjointement une conférence de donateurs sur le Libéria, qui se tiendra à New York au début de février 2004. En novembre 2003, les organismes humanitaires ont lancé un appel global d'un montant de 137 millions de dollars pour financer la fourniture des secours d'urgence dès que l'intérieur du pays sera accessible. Je compte sur la générosité des États Membres afin qu'ils contribuent à la fois à l'appel global de l'ONU et à celui qui sera présenté à la Conférence de donateurs en février.

65. Il convient de souligner, toutefois, que la communauté internationale est certes disposée à aider le Libéria dans sa quête d'une paix durable mais que c'est au Gouvernement national de transition, ainsi qu'aux groupes armés et autres parties signataires de l'Accord de paix global, qu'incombe de faire en sorte que cet accord réussisse de mener le pays vers les élections nationales de 2005. Or, malheureusement, les groupes armés n'ont pas encore fait montre d'une volonté d'oeuvrer sans réserve à la réussite du processus de paix, comme il ressort des escarmouches qui se poursuivent ainsi que de la poursuite de violations graves des droits de l'homme et de la course égoïste aux postes de l'administration et des

entreprises publiques. Les parties concernées doivent bien comprendre que si elles ne changent pas d'attitude, elles pourraient avoir à répondre des entraves à l'action des Casques bleus ainsi que des violations du cessez-le-feu qui sont à l'origine de la poursuite des violations des droits de l'homme. De ce point de vue, les émeutes qui ont éclaté au début du processus de désarmement, démobilisation, rapatriement et réinsertion sont particulièrement inquiétantes. Elles donnent une idée de la nature des difficultés qui attendent la MINUL dans les phases initiales de son déploiement. Il importe également de noter à ce propos qu'un certain nombre de parties prenantes locales et internationales continuent d'exprimer des inquiétudes quant à la capacité de nuisance de l'ancien Président Charles Taylor dans le processus politique en cours au Libéria.

66. Comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports, le Libéria a été l'une des principales sources de l'instabilité que connaissent les États voisins, et les conflits de la Sierra Leone et de la Côte d'Ivoire sont intimement liés à la situation au Libéria. Le déploiement de la MINUL règle certes la question de ce qui est communément considéré comme l'épicentre de l'instabilité sous-régionale mais il faut aussi des mécanismes bien établis permettant de régler les questions d'ordre proprement sous-régional. À cet égard, j'ai présenté au Conseil de sécurité un rapport sur ces questions (S/2003/1147), conformément aux recommandations de la mission récemment dépêchée par le Conseil en Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, je note avec plaisir que les cinq missions des Nations Unies dans la sous-région (MINUL, MINUSIL, MINUCI, BANUGBIS et Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest) ont déjà mis en branle ces interactions qui devraient leur permettre de s'attaquer de manière coordonnée à ces difficultés d'ordre sous-régional.

67. En conclusion, je voudrais rendre hommage à mon Représentant spécial, Jacques Paul Klein, ainsi qu'au personnel civil et militaire de la MINUL pour leur contribution aux efforts tendant à rétablir une paix durable au Libéria. Je félicite également la CEDEAO, le Groupe de contact international, les organismes des Nations Unies et les organisations humanitaires qui accomplissent un travail vital sur le terrain. Je suis par ailleurs reconnaissant à la Brigade d'intervention rapide des forces en attente pour l'efficacité de son soutien à la mise en place de la MINUL. Les dispositions prises pour l'installation du quartier général provisoire des forces, composé de personnel de la Brigade, offre de très précieux enseignements qui pourraient être appliqués aux opérations de maintien de la paix à venir.

Annexe

**Mission des Nations Unies au Liberia :
effectif au 12 décembre 2003**

(Effectifs autorisés : 15 000)

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état major</i>	<i>Soldats</i>	Total
Afrique du Sud		2		2
Bangladesh	6	11	1 097	1 114
Bénin	2		251	253
Bolivie	2	1		3
Brésil		1		1
Chine	3	9	66	78
Croatie		3		3
Danemark	2			2
Équateur	3	1		4
États-Unis d'Amérique	7	2		9
Éthiopie	4	10		14
Finlande		1		1
France		1		1
Gambie			151	151
Ghana	6		257	263
Guinée-Bissau			650	650
Indonésie	3			3
Irlande		8	300	308
Jordanie	3	9	113	125
Kenya	3	9		12
Malawi		2		2
Mali	2	3	247	252
Namibie	2	4		6
Népal	2	1	40	43
Niger	2			2
Nigéria	1	17	1 584	1 602
Pakistan	4	5	264	273
Pays-Bas			270	270
Pérou	3	2		5
Philippines	3	2	145	150

	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état major</i>	<i>Soldats</i>	Total
Pologne	2			2
République de Corée	1	1		2
République de Moldova		1		1
République tchèque	2			2
Roumanie	3			3
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord		3		3
Sénégal		3	263	266
Serbie-et-Monténégro	2			2
Suède		2		2
Togo		1	150	151
Zambie	2			2
Total	77	116	5 848	6 041

Commandant de la Force : Kenya; Commissaire de police civile : États-Unis d'Amérique.
 Police civile : Bangladesh 2, Chine 5, Ghana 4, Jordanie 4, Népal 3, Norvège 3, Suède 4,
 Turquie 3, États-Unis d'Amérique 1, Yémen 2, Zambie 3, Zimbabwe 4.
 Total : 38 plus Unité de police constituée : Jordanie, 120.